

Conseil de l'AAC – Points saillants de la réunion du Conseil d'octobre 2026

Points saillants de la réunion du Conseil du mercredi, 21 octobre 2026. Le texte complet et approuvé de toutes les motions est publié dans On Course.

1. Le Conseil a approuvé l'adhésion de 26 nouveaux membres.

2. Le Conseil a approuvé la candidature de Sherwood Barks visant la tenue du championnat régional 2027 de la région Alberta/TNO au Pointe Agricultural Complex à Edmonton, Alberta, du 25 au 27 juin 2027.

3. Le Conseil a accepté la recommandation du comité directeur du championnat national visant à permettre aux chiens qui ont eu un parcours sans faute à des championnats de l'AAC de se mériter un parcours qualificatif au niveau auquel ils concourent présentement, peu importe le niveau. La possibilité d'obtenir un parcours qualificatif s'appliquera à tous les championnats, régionaux et national, et à tout autre championnat approuvé par le Conseil.

   Agilité standard : Les chiens qui ont fait un parcours sans faute et sous le TPS en agilité standard obtiendront un parcours qualificatif au niveau auquel ils concourent présentement dans cette épreuve (par ex. : si le chien court en novice, il obtiendra un parcours qualificatif en agilité standard novice, et ainsi de suite).

   Sauteur : Les chiens qui ont fait un parcours sans faute et sous le TPS en sauteur obtiendront un parcours qualificatif au niveau auquel ils concourent présentement dans cette épreuve (par ex. : si le chien court en novice, il obtiendra un parcours qualificatif en sauteur novice, et ainsi de suite).

   Enjeux : Les chiens qui ont réussi l'enjeu final sous le temps d'enjeu accordé pour la la hauteur de saut en question obtiendront un parcours qualificatif au niveau auquel ils concourent présentement dans cette épreuve (par ex. : si le chien court en novice, il obtiendra un parcours qualificatif en enjeu novice, et ainsi de suite).

4. Le Conseil a approuvé l'ajout de l'agilité standard et du sauteur du biathlon à titre d'épreuves permanentes. Les Règlements officiels de l'AAC seront révisés tel qu'approprié pour refléter ce changement.

5. Le Conseil a approuvé le retrait permanent de l'épreuve du Défi de l'AAC; les Règlements officiels de l'AAC seront révisés tel qu'approprié pour refléter ce

changement. Les parcours qualificatifs obtenus en Défi qui n'ont pas déjà été attribués au titre de Chien de Défi expert du Canada (MCDC), ou à d'autres titres en Défi expert ou comme parcours qualificatif en agilité standard expert pour un prix de Mérite postérieur au ATChC seront convertis en parcours qualificatifs d'agilité standard expert.

Les changement seront apportés à la base de données de l'AAC; les conducteurs n'ont pas à intervenir. Dans l'éventualité où les parcours qualificatifs d'agilité standard expert additionnels donnent lieu à un nouveau titre, cela sera aussi reflété dans la base de données et des certificats de titre seront envoyés aux membres admissibles. Nous publierons une annonce une fois les changements faits.

6. On rappelle aux membres qu'ils peuvent trouver de l'information dans le bulletin On Course et sur le site Web de l'AAC, dans la section réservée aux membres. Ils peuvent aussi poser leurs questions à leur directeur régional.